



Examen d'entrée 2017

Création et interprétation électroacoustique

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

1) Présentation de 1 à 2 réalisations électroacoustiques ou mixtes, sur le support le mieux adapté (de préférence une clé USB avec fichier .aiff ou .wav : cette clé USB vous sera rendue)

Attention : pour les pièces mixtes, joindre la partition avec l'enregistrement.

Fournir la preuve d'une formation en écriture (harmonie, orchestration). En l'absence de cette preuve les étudiants seront tenus de suivre une formation dans cette discipline.

Il faut également des connaissances fonctionnelles des outils de base de l'électroacoustique (acousmatique et/ou électronique live), ainsi que des bonnes notions en culture musicale contemporaine.

2) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études.

Précisions importantes :

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.

Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.